

Séance du 14 juin 2021

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU
--

Réunion de Bureau du 14 juin 2021, au siège du Select'Om, à 09h00**Date d'affichage du 17 juin 2021**

Nombre de membres :

- en exercice :	7
- présents :	7
- représentés :	0
- votants :	7

Membres présents :

M. Jean-Philippe HARTMANN, Président

MM. Jean BIEHLER, M. Bernard CLAUSS, Guy HAZEMANN, Michel HERR, Alain HUBER, Vice-Présidents

M^{me} Laurence JOST, Vice-Présidente**Membre absent excusé :**

Néant

Assistait également à la séance :M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services**DELIBERATION N°B028-07-2021****OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MAI 2021****LE BUREAU,****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L 5211-10, L 2121-23 et L 2121-9 ;**VU** la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes au Bureau et au Président ;**APPROUVE** sans observation le Procès-verbal des délibérations du Bureau en sa séance du 10 mai 2021.**ET PROCEDE** à la signature du registre des délibérations.

Membres en exercice :	7	Vote à main levée :	pour	:	7
Membres présents :	7		contre	:	0
Membres représentés :	0		abstention	:	0

DELIBERATION N°B029-07-2021

OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE REPRISE CONCLU POUR LA REPRISE DU FLUX PAPIER/CARTON (PCM) ISSU DES COLLECTES SELECTIVES

LE BUREAU

- VU** le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** le Code de l'Environnement (notamment les articles L.541-10, L. 541-10-1, D. 543-207 à D. 543-212-3 et R.543- 53 à R.543-65) ;
- VU** la délibération du Bureau N°B108-12-2017 autorisant la conclusion d'un contrat avec la société SCHROLL pour la reprise du papier/cartons en mélange (PCM) issu des collectes sélectives ;
- VU** la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes au Bureau et au Président ;
- VU** la proposition faite par la société SCHROLL afin de porter le prix de rachat du flux des papiers/cartons à 71 €/tonne du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021,

CONSIDERANT que le marché de reprise des matériaux est incertain à moyen terme et que par conséquent la société SCHROLL ne peut s'engager sur plus de 6 mois avec un prix fixe sans prendre un risque financier ;

1° APPROUVE la signature d'un avenant portant à 71 €/tonne le prix de reprise des PCM du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021.

2° AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice : 7	Vote à main levée : pour : 7	
Membres présents : 7	contre : 0	
Membres représentés : 0	abstention : 0	

DELIBERATION N°B030-07-2021

OBJET : LE CHANGEMENT DU COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES REGIES D'AVANCES ET DE RECETTES DU SMICTOMME

LE BUREAU

- VU** le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles R 1617-1 à R 1617-18 ;
- VU** le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
- VU** le Décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le Décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- VU** l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en euros ;
- VU** la délibération n°B018-04-2014 du BUREAU datée du 27 mai 2014 modifiant la régie de recettes pour « les droits de participation des usagers pour l'achat de bacs de collecte et de leurs accessoires ; les ventes de composteurs ; le paiement de la redevance spéciale » et l'avis conforme du comptable du 08 juin 2021 ;
- VU** la délibération n°B14/008/2006 du Bureau datée du 06 juin 2006 instituant une régie d'avances pour « la gestion de menues dépenses » et l'avis conforme du comptable du 08 juin 2021 ;
- VU** la délibération n°B25/07/2012 du Bureau datée du 30 août 2012 modifiant le montant maximum de la régie d'avances ;
- VU** la délibération n°B054/010/2013 du Bureau datée du 12 novembre 2013 modifiant les dépenses autorisées par la régie d'avances ;

VU la délibération n°B017-04-2014 du Bureau datée du 27 mai 2014 modifiant les dépenses autorisées par la régie d'avances ;

DECIDE La gestion comptable et financière de la régie « de recettes » et de la régie « d'avances », précédemment tenue à la trésorerie de Molsheim, est rattachée au SGC d'Erstein à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le Comptable public du SGC d'Erstein est désigné comptable assignataire des régies précitées à la même date.

Membres en exercice :	7	Vote à main levée :	pour	:	7
Membres présents :	7		contre	:	0
Membres représentés :	0		abstention	:	0

DELIBERATION N°B031-07-2021

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE N°2021-06 PORTANT SUR LA FOURNITURE D'UN VEHICULE D'OCCASION POUR LA COLLECTE DES CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE

LE BUREAU,

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;

VU la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes au Bureau et au Président ;

APPROUVE La signature du marché N°2021-06 dans les conditions suivantes :

Attributaire : BOM – Services
Avenue de la liberté
ZI Transmarck
62730 Marck

Prix TTC : 190 800 €

Délai de livraison : 108 jours calendaires

AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice :	7	Vote à main levée :	pour	:	7
Membres présents :	7		contre	:	0
Membres représentés :	0		abstention	:	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h05
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

REUNION DE BUREAU DU 14 JUIN 2021

DELIBERATIONS :

B028-07-2021 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MAI 2021

B029-07-2021 : AVENANT AU CONTRAT DE REPRISE CONCLU POUR LA REPRISE DU FLUX PAPIER/CARTON (PCM) ISSU DES COLLECTES SELECTIVES

B030-07-2021 : LE CHANGEMENT DU COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES REGIES D'AVANCES ET DE RECETTES DU SMICTOMME

B031-07-2021 : ATTRIBUTION DU MARCHE N°2021-06 PORTANT SUR LA FOURNITURE D'UN VEHICULE D'OCCASION POUR LA COLLECTE DES CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE